

**EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
de l'AVEYRON**

Commune d'ARGENCES EN AUBRAC

Séance du 14 février 2019

NOMBRES DE MEMBRES		
afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	42
Convocation en date du 07/02/2019		

**Objet : Aliénation d'une partie du
chemin rural de Cantoin à Aubrac et
modification de son tracé (pour partie)

(communes déléguées Alpuech et
Lacalm/chemins n°s 1 et 5)**

L'an deux mille dix-neuf
Et le 14 février à 20 heures 30

Suivant Arrêté Préfectoral n°2015-322 01 BCT du 18 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle d'ARGENCES EN AUBRAC, à compter du 1^{er} janvier 2016,
Se sont réunis les membres en exercice du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean VALADIER, Maire

Présents : ALBOUZE Geneviève, BALDY Wilfried, BALITRAND Michel, BATUT Eric, BES Michel, BIRON Gérard, BORIE Jean-Claude, BOUYSSOU Alexandre, CANTUEL Annick, CARRIE Roland, CHABRAT Henri, DELBOR Corinne, DUMAS Michel, FEYBESSE Colette, FRANC Serge, GARREL Thierry, GIRBAL Bernard, IMBERT Arnaud, JOULIA Patricia, LANNE Marie-Pierre, LEMOULIER Janine, LOUVRIER Paulette, MAGNE Anne, MAXCH Olivier, MOULIAC Philippe, RAFFY Daniel, RICHARD Jean-François, RODIER Marcel, ROUQUETTE Michel, TERRISSE Jean-François, VABRET Murielle, VAISSIER Hugues, VALADIER Géraud, VALADIER Jean, VENZAC Jean-Baptiste,

Excusés/Représentés :

BESOMBES Jean-Bernard (pouvoir donné à Géraud Valadier), CONDON Jean-Eugène, CONQUET Céline, DAGES Alain (pouvoir donné à Paulette Louvrier), GASQ Christiane (pouvoir donné à Geneviève Albouze), IGNACE André (pouvoir donné à Annick Cantuel), MIQUEL Vincent (pouvoir donné à Colette Feybesse), ROLLAND Frédéric, SOUREIL Claude, VENZAC Benoît (pouvoir donné à Anne Magne), VEZY Jean-Michel (pouvoir donné à Michel Dumas),

Absents :

BARRAUD Pierre, BESOMBES Rosine, BOISSONNADE Colette, CAYLA David, CAYRON Huguette, CHAYRIGUES Marie-Laure, DELMAS Laurent, DELTHEIL Claire, DIJOLS Jean-Pierre, DOMERGUE Géraldine, DROUILLET Julien, FRANC Christian, GASQ Marie-Paule, IMBERT Laurent, NAYROLLES Gilbert, PRAT René, RAYMOND André, RIGAL Jean-Pierre, VACOSSIN Patricia, VAYSSIERE Odile,

Patricia Joulia est nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM), article L 161-1 et suivants et notamment les articles L 161-10 et L 161-10-1, les articles R 161-25, R 161-26 et R 161-27,

Vu le Code de la Voirie Routière dont les articles L 141-3, R 141-4 à R 141-10,

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA), articles L 134-1 et L 134-2, R 134-3 à R 134-30,

Considérant que partie du chemin rural de Cantoin à Aubrac ne peut être considérée comme une voie de passage et qu'il est nécessaire de le modifier (pour partie) afin de permettre une desserte correcte des parcelles agricoles, conformément au plan ci-annexé,

Considérant que l'aliénation d'une partie de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît comme la solution la mieux adaptée. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce bien du domaine privé de la commune,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- approuve le projet d'aliénation d'une partie du chemin rural de Cantoin à Aubrac, conformément au plan ci-joint,
- souhaite la modification du tracé d'une partie de ce chemin telle qu'elle apparaît sur le plan présentement joint en annexe,
- demande la réalisation d'une enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie dudit chemin, en application du Code Rural et de la Pêche Maritime et du Code des Relations entre le Public et l'Administration,
- dit procéder également à une enquête publique pour la modification d'une partie de ce chemin, conformément aux articles R 141-4 à R 141-10 du Code de la Voirie Routière,
- et autorise M. le Maire à mettre en œuvre toutes procédures administratives nécessaires à ces opérations et signer tous documents y afférents.



**Fait et délibéré en Mairie
Le jour, mois, et an susdits**

M. le Maire,

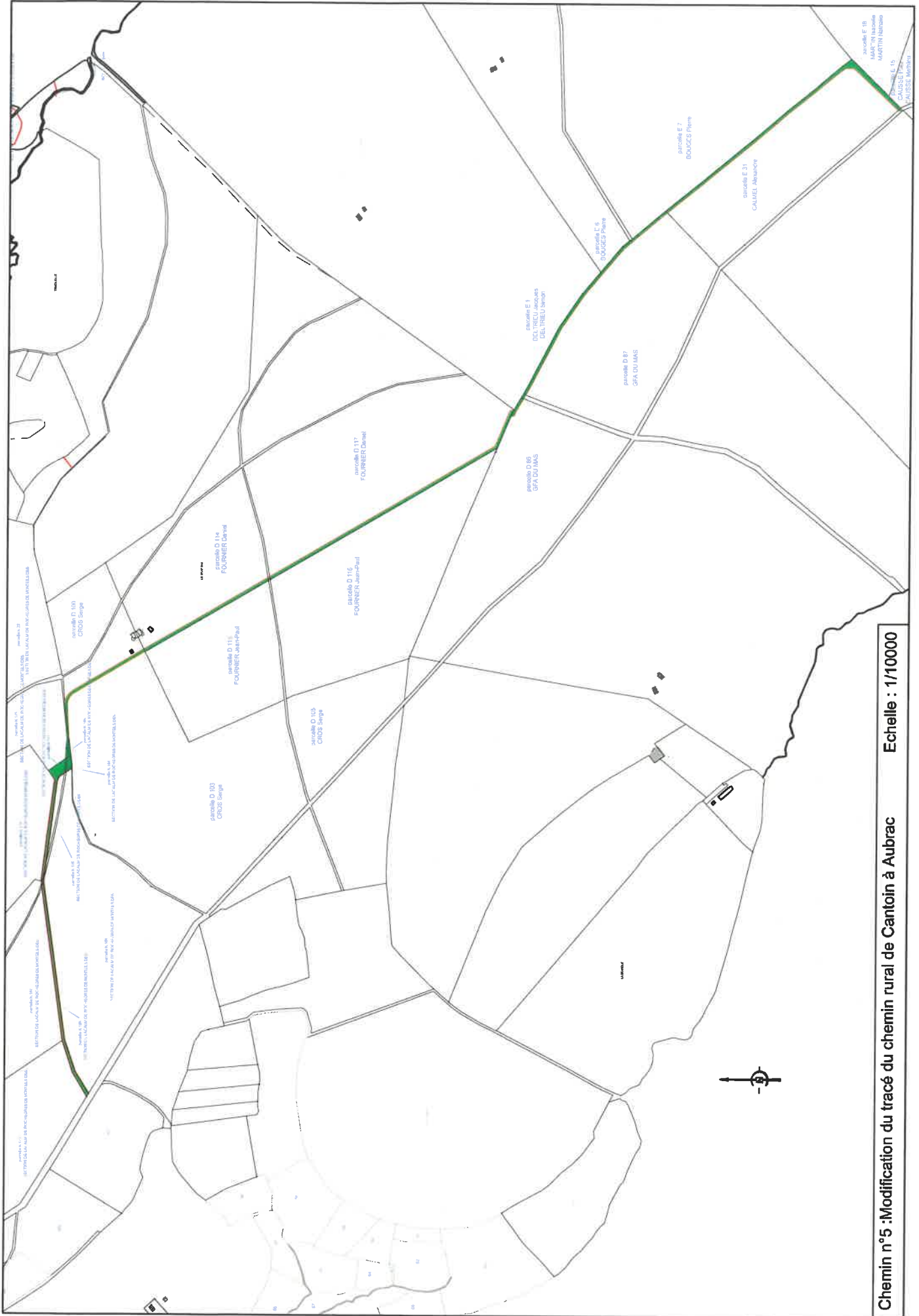
Jean VALADIER

**Et envoi en Préfecture, le 21 mars 2019
Pour extrait conforme.**

Chemin n°1 : Projet d'aliénation d'une partie du chemin rural de Cantoin à Aubrac

Echelle : 1/10000





Chemin n°5 -Modification du tracé du chemin rural de Cantoin à Aubrac Echelle : 1/10000

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Aliénation d'une partie du chemin rural de Cantoin à Aubrac et

Objet de l'acte : modification de son tracé (pour partie) (Communes déléguées Alpuech et Lacalm/chemin n° 1 et 5)

.....
Date de décision: 14/02/2019

Date de réception de l'accusé 21/03/2019

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 14022019_35

Identifiant unique de l'acte : 012-200055846-20190214-14022019_35-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .2

Domaine et patrimoine

Aliénations

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....
Nom du fichier : delib.pdf (99_DE-012-200055846-20190214-14022019_35-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : chemin 5.pdf (99_AU-012-200055846-20190214-14022019_35-DE-1-1_2.pdf)

Plan chemin n°5

Annexe : chemin 1.pdf (99_AU-012-200055846-20190214-14022019_35-DE-1-1_3.pdf)

Plan chemin n°1

